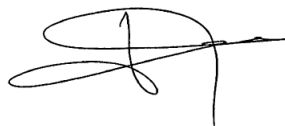


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAHORS - 4601 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 30/08/2024 - 1876 - 2016 B 00026 - 817 971 559 - 4M INGENIERIE DU BATIMENT

copie conforme



4M INGENIERIE DU BATIMENT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 96 Avenue Henri Barbier
46110 VAYRAC
R.C.S. CAHORS 817 971 559

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/11/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-novembre

A dix-huit heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée 4M INGENIERIE DU BATIMENT, au capital de 2000 euros, divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire,

Sont présents :

- . Olivier CLAVEL, propriétaire de cinquante parts sociales, ci 50 parts sociales,
- . Fabien RISSO, propriétaire de cinquante parts sociales, ci : 50 parts sociales,
- . Jérôme VERGNE, propriétaire de cent parts sociales, ci : 100 parts sociales.

TOTAL : 200 parts sociales

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Jérôme VERGNE, préside la réunion en sa qualité de Gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cessions de parts sociales à un associé
- Démission de Messieurs Fabien RISSO et Olivier CLAVEL, cogérants
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de la gérance

— Les lettres de démission de la gérance de Messieurs Fabien RISSO et Olivier CLAVEL

— Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-16 du Code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance :

- du projet formé par Monsieur Fabien RISSO de céder à Monsieur Jérôme VERGNE, associé et co-gérant 10 parts sociales numérotées de 91 à 100 de la Société 4M Ingénierie lui appartenant
- du projet formé par Monsieur Olivier CLAVEL de céder à Monsieur Jérôme VERGNE, associé et co-gérant 10 parts sociales numérotées 41 à 50 de la Société 4M Ingénierie lui appartenant

autorise ces cessions, conformément à l'article 10 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission de Messieurs Fabien RISSO et Olivier CLAVEL, prenant effet ce jour, de leurs fonctions de co-gérants, notifiées à chacun des associés, les remercie pour les services rendus à la Société et décide de ne pas procéder à leur remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

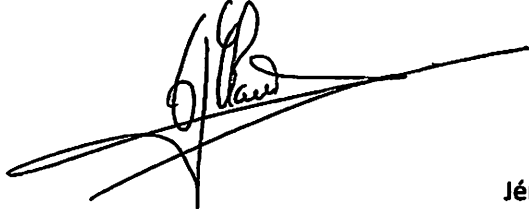
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

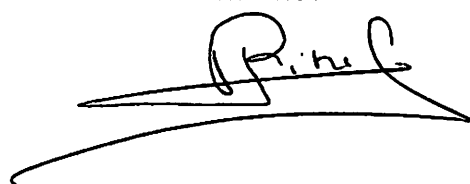
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents, après lecture.

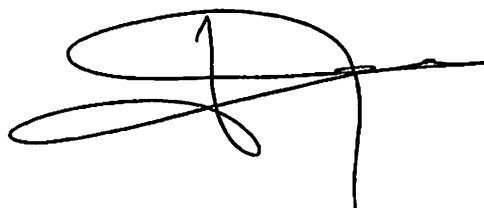
Olivier CLAVEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Clavel', written over a horizontal line.

Fabien RISSO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Risso', written over a horizontal line.

Jérôme VERGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Vergne', written over a horizontal line.